



Notre spécificité : une attitude ouverte et une approche participative

Nous voulons apporter à la Constituante notre esprit d'ouverture, nos qualités d'écoute, ainsi que l'expérience qu'ont les associations de la vie au quotidien. Nous croyons au débat et venons avec un esprit de respect et de dialogue. La nouvelle Constitution est l'occasion de donner un nouvel élan à notre démocratie.

Tout au long des travaux de la Constituante, nous ferons participer la population, ainsi que les associations et leurs membres, à la réflexion et l'élaboration de notre nouvelle Constitution, en utilisant l'expérience et l'expertise des associations dans leur domaine respectif. Nous nous engageons à promouvoir ce processus participatif durant les quatre ans à venir.

Dans cette perspective, plutôt qu'un « programme » figé, nous préférons proposer au débat constitutionnel les objectifs généraux suivants, sous-tendus par les principes de notre Charte.

Objectifs généraux

- 1) **Développer une démocratie participative.** Le principe de participation irrigue toutes les instances de l'Etat. Les processus décisionnels sont transparents. La participation concerne toutes les étapes de prise de décision et de mise en œuvre. *Avant* : dès le début de la procédure, lorsque diverses options et solutions sont encore possibles. *Pendant* : les arguments émis lors des consultations sont pris en considération et une réponse leur est apportée. *Après* : lors de la mise en œuvre des décisions prises.
- 2) **Reconnaître pleinement le « tiers secteur »,** comme troisième pilier de notre société, à côté du pouvoir politique et du secteur économique. Les activités à but non lucratif, l'engagement associatif, l'économie sociale et solidaire, ainsi que la contribution active des habitants à la vie publique sont soutenus. L'Etat reconnaît comme partenaires, par exemple:
 - > les associations, reflet de la diversité des composantes culturelles et sociales qui constituent la population vivant dans l'espace genevois.
 - > les familles, dans toute leur diversité, ainsi que dans leur rôle économique et social.
- 3) **Assumer notre responsabilité par rapport à la région et au monde.** De par sa situation géographique, son histoire et sa population, ses activités économiques, scientifiques et culturelles, le fait qu'elle accueille des organisations internationales comptant dans la gouvernance mondiale, la responsabilité de Genève ne se limite pas à ses frontières cantonales. Il s'agit donc de :
 - > développer une **intégration régionale** avec toutes les composantes de l'espace franco-valdo-genevois, qui permette la participation aux processus de décision, en particulier dans les domaines de la vie quotidienne (culture, transports, santé, environnement, agriculture, emploi ou logement).

> promouvoir le rôle de la **Genève internationale** (organisations intergouvernementales et société civile internationale) et renforcer sa vocation de promotion de la paix, de préservation de la planète et de respect des droits fondamentaux de l'être humain.

> assurer une **coopération au développement** social, économique, culturel, durable et démocratique, permettant de combattre les inégalités et de construire librement de meilleures conditions de vie.

4) Devenir une région pionnière. Animée par le sens de ses responsabilités et du besoin de cohérence, Genève devient une région pionnière, en route vers une société durable et juste, ce qui implique en particulier :

> le respect des principes du développement durable (Déclaration de Rio), de précaution et de « pollueur-payeur » ;

> le désengagement des activités polluantes, le recours prioritaire aux ressources renouvelables, la promotion de la mobilité douce et de l'habitat vert, la garantie de la souveraineté alimentaire ;

> la responsabilité sociale et environnementale de la propriété foncière ;

> le développement de l'économie sociale et solidaire, l'éradication de la pauvreté, la garantie de ressources d'existence, une fiscalité équitable et redistributive;

> un soutien clair aux familles et à la parentalité ; la prise en compte des personnes en situation de handicap et de vulnérabilité ;

> l'intégration de la diversité et la reconnaissance des droits politiques des étrangers vivant à Genève ;

> l'accès à la culture, à l'éducation et à la formation en continue durant les différentes étapes de la vie ;

> le développement d'espaces d'innovation et de création culturelle.

5) Penser nos actions par rapport aux générations futures. Le canton développe ses activités économiques et sociales en tenant compte des implications pour les générations futures. Notamment :

> en menant des études d'impact de ses décisions sur les générations futures ;

> en considérant la culture, l'éducation et l'environnement comme des enjeux de développement ;

> en soutenant la recherche et l'innovation pour le bien commun.

6) Etablir une Cour constitutionnelle, qui veille au respect et à la mise en œuvre du contrat social défini par la Constitution, ainsi que des obligations découlant du droit supérieur.